

# Camouflet pour le gouvernement : la 17e Chambre relaxe Pierre Cassen

écrit par Christine Tasin | 3 mai 2017

COMMUNIQUE DE RIPOSTE LAIQUE ET RESISTANCE REPUBLICAINE

## Camouflet pour le gouvernement Cazeneuve : La 17<sup>e</sup> Chambre relaxe Pierre Cassen

Pierre Cassen, fondateur de *Riposte Laïque*, vient d'être relaxé par la 17<sup>e</sup> Chambre. Le Parquet, sous les ordres du gouvernement socialiste, et 6 associations dites antiracistes, voulaient absolument démontrer que Pierre, qui, depuis octobre 2012, avait quitté la direction du site *Riposte Laïque*, demeurait le vrai responsable du site. Pour cela, le Parquet et ceux qui veulent interdire toute dénonciation de l'islamisation de la France n'ont reculé devant rien pour harceler le fondateur de RL : multiplication de convocations policières, de convocations judiciaires, accumulation de plaintes, venues de Bernard Cazeneuve, Anne Hidalgo, Pierre Bergé, le préfet Clavreul en charge de la Dilcrah, des associations dites antiracistes, d'associations islamistes, de préfets et de journalistes politisés. Le fondateur de *Riposte laïque* a été, d'autre part, mis trois fois en examen, et a subi une perquisition policière, avec confiscation de son ordinateur et de son téléphone portable. **Il était manifestement l'homme à abattre pour un gouvernement qui avait donné trop de gages aux islamistes pour tolérer l'action militante qu'il menait depuis près de 15 ans, pour défendre une République laïque, sociale et identitaire, menacée par l'offensive des soldats d'Allah.**

Le 22 mars, Pierre Cassen, attaqué par le Parquet et *Sos Racisme*, la *LDH*, la *Licra*, le *Mrap*, *J'accuse* et l'*UEJF*, a répondu, cinq heures durant, aux questions du tribunal, présidé par Madame Siredey-Garnier, et de ses accusateurs. Maître Pichon, qui assurait la défense, a fourni un dossier complet, montrant la réalité du transfert de responsabilité en Suisse, et prouvant, suite à la condamnation du président suisse Alain Jean-Mairet, par la même 17<sup>e</sup> Chambre, que son client ne pouvait être le responsable du site. Pierre, avec calme, a répondu avec une grande clarté à toutes les questions qui lui étaient posées, et n'a jamais été mis en difficulté, même quand les avocats adverses essayaient de l'intimider avec agressivité.

Le Parquet avait osé requérir 6 mois de prison avec sursis à l'encontre de Pierre Cassen, ne cachant même pas sa volonté de le faire taire par tous les moyens. Les associations dites antiracistes avaient demandé des dommages et intérêts de plus de 20.000 euros, ne masquant pas davantage leur volonté de réduire *Riposte Laïque* au silence, en frappant son fondateur au porte-monnaie.

Il n'y avait pourtant dans le dossier instruit par l'accusation pas l'ombre d'une preuve contre notre fondateur, et le tribunal en a tiré la seule conclusion possible : la relaxe. Dans un contexte où nombre de patriotes se retrouvent condamnés, pour avoir osé dire la vérité sur l'islamisation de notre pays et la réalité d'une certaine immigration, les amoureux sincères de la parole libre permise par une justice rendue au nom du peuple français ne pourront que se réjouir de cette décision.

**Pour autant, ce même jour, *Riposte Laïque* a dû acquitter la somme exorbitante de plus de 9.000 euros de dommages et intérêts à deux caissières voilées d'H et M, suite à une décision ahurissante, au niveau juridique, du juge Caroline Kuhnunch, ancienne collaboratrice de Christiane Taubira.**

<http://ripostelaique.com/les-deux-caissieres-voilees-dhm-sont-des-militantes-politiques-de-lislam.html>

Nous ne pouvons oublier, d'autre part, que Christine Tasin vient d'être condamnée par la même 17<sup>e</sup> Chambre pour avoir dit « Islam assassin » au lendemain de l'assassinat de deux policiers, à leur domicile, à Magnanville. De même, le maire de Béziers, Robert Ménard, vient-il d'être condamné pour avoir simplement exprimé la réalité de sa ville, avec des écoles comportant une grande majorité d'élèves musulmans. Et combien d'autres condamnations iniques ?

Nous espérons (avec prudence) que ce jugement rendu par la 17<sup>e</sup> Chambre mettra fin au véritable harcèlement que subit Pierre Cassen, mais aussi nombre de patriotes, à qui nous exprimons toute notre solidarité, qui se retrouvent trop souvent au tribunal, traînés par des inquisiteurs qui préfèrent la judiciarisation du débat à la parole libre.

Bien évidemment, plus que jamais, et quel que soit le résultat du 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles, *Riposte Laïque* et *Résistance républicaine* continueront à se battre pour la liberté d'expression, et pour le droit à la libre critique de l'islamisation de notre pays, cancer qui menace tous les fondamentaux de la France et de notre civilisation.